

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** REACTIF DE NESSLER
- **Code du produit:** 1RD002, 1RD003, 1RD004, 1RD005
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactif pour analyse
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
ORCHIDIS Laboratoire 90 rue du Pr MILLIEZ 94506 CHAMPIGNY/MARNE FRANCE  
+33 1 55 09 10 10 mel : safety@orchidis.com
- **Service chargé des renseignements:** - - -
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Urgences n°unique d'appel européen : 112 (UE)  
Urgences : CENTRE ANTI POISON +33(0)1 40 05 48 48  
Liste des centres anti poison : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2      H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A      H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4      H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4      H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4      H332 Nocif par inhalation.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



T+; Très toxique

R26/27/28: Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.



C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R33: Danger d'effets cumulatifs.

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**

(suite de la page 1)

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
hydroxyde de potassium  
diiodure de mercure
- **Mentions de danger**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**3 Composition/informations sur les composants**

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium C R35; Xn R22 Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 7774-29-0 EINECS: 231-873-8	diiodure de mercure T+ R26/27/28; N R50/53 R33 Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-5%

(suite page 3)

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
  - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
  - Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
  - Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- **Après inhalation:**
  - Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
  - En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
  - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
  - Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
  - Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
  - CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
  - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
  - Diluer avec beaucoup d'eau.
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
  - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
  - Utiliser un neutralisant.
  - Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**
  - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**

(suite de la page 3)

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

<b>1310-58-3 hydroxyde de potassium</b>	
VME	Valeur momentanée: 2 mg/m <sup>3</sup>
<b>7774-29-0 diiodure de mercure</b>	
VME	0,1 mg/m <sup>3</sup> en Hg; risque de pénétration percutanée

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

**9 Propriétés physiques et chimiques**

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Jaune clair
· <b>Odeur:</b>	Inodore
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· **valeur du pH à 20°C:** >14

· **Changement d'état**

· <b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· <b>Densité à 20°C:</b>	1,16 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
· <b>Vitesse d'évaporation</b>	Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

· **Viscosité:**

· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Cinématique:</b>	Non déterminé.

· **Teneur en solvants:**

· <b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
· <b>Eau:</b>	84,9 %

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**

(suite de la page 5)

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**1310-58-3 hydroxyde de potassium**

Oral	LD50	273 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

**7774-29-0 diiodure de mercure**

Oral	LD50	18 mg/kg (rat)
------	------	----------------

Dermique	LD50	75 mg/kg (rat)
----------	------	----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Corrosif  
Très toxique  
Danger par résorption dermique.  
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

### 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 7)

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**




(suite de la page 6)

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**14 Informations relatives au transport**

· <b>No ONU</b>	UN2922
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	
· <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	2922 LIQUIDE CORROSIF TOXIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, IODURE DE MERCURE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· <b>ADR</b>	
· <b>IMDG</b>	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, MERCURY IODIDE), MARINE POLLUTANT
· <b>IATA</b>	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, MERCURY IODIDE)
· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR</b>	
	
· <b>Classe</b>	8 Matières corrosives.
· <b>Étiquette</b>	8+6.1
· <b>IMDG</b>	
	
· <b>Class</b>	8 Corrosive substances.
· <b>Label</b>	8+6.1
· <b>IATA</b>	
	
· <b>Class</b>	8 Corrosive substances.
· <b>Label</b>	8+6.1
· <b>Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	II

(suite page 8)

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**

(suite de la page 7)

· <b>Dangers pour l'environnement:</b>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : diiodure de mercure
· <b>Marine Pollutant:</b>	Oui
· <b>Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières corrosives.
· <b>Indice Kemler:</b>	86
· <b>No EMS:</b>	F-A,S-B
· <b>Segregation groups</b>	Alkalis, heavy metals and their salts (including their organometallic compounds)
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN2922, LIQUIDE CORROSIF TOXIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, IODURE DE MERCURE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 8 (6.1), II

**15 Informations réglementaires**

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
hydroxyde de potassium  
diiodure de mercure
- **Mentions de danger**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 9)

**Nom du produit: REACTIF DE NESSLER**

(suite de la page 8)

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H330 Mortel par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R33 Danger d'effets cumulatifs.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- LD50: Lethal dose, 50 percent

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**